



**DOCUMENT UNIQUE
D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
SICTOM DU PERIGORD NOIR**

Rappels sur le cadre réglementaire

La loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 impose à tout employeur la réalisation d'une **évaluation des risques professionnels**.

Le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 précise que les résultats de cette évaluation doivent être transcrits et mis à jour dans un « **document unique** ».

Le Code du travail, article R4311-9 modifié par décret 2008-1156, article 3, du 7 novembre 2008 donne des précisions concernant les "composants de sécurité".

Le Code général de la fonction publique, article L121-9 précise notamment que "l'agent quel que soit son rang dans la hiérarchie est responsable des tâches qui lui sont confiées. Il n'est déchargé d'aucune des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés".

Ce document est obligatoire depuis décembre 2002 et sa mise à jour doit être régulière : annuellement, à chaque décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité des agents, pour toute information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque.

Il doit comporter « **un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail** » et aboutir logiquement à la **mise en œuvre d'un plan d'actions** visant à l'élimination des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Composition et approbation du document unique

Le présent document unique est composé :

- d'un inventaire des unités de travail de la collectivité,
- de la liste des familles de risques utilisées,
- des règles de classement des risques (afin de déterminer les mesures de prévention prioritaires),
- d'une série de **tableaux comportant à la fois l'évaluation des risques, le plan d'action au sein de chaque unité de travail et de sa réactualisation.**

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 03 février 2025,

Il est soumis à l'approbation de l'autorité territoriale et sera mis à jour régulièrement, conformément à la réglementation.

Le 03 février 2025,

Le Président, Jérôme PEYRAT



LISTE DES UNITES DE TRAVAIL

UT 1 : COLLECTE DES DECHETS (RIPEURS)

UT 2 : CONDUITE DES VEHICULES (BOM pour les bacs et BOM avec grue pour les bornes)

UT 2-bis : CONDUITE DES VEHICULES (CAMIONS PORTEURS, COLLECTES VERRE ET PAPIER)

UT-2 ter : CONDUITE DES VEHICULES LEGERES, LIVRAISONS ET COLLECTE VERRE EN PORTE A PORTE

UT-2 quater : CONDUITE DES VEHICULES LEGERES, LIVRAISONS BACS, DECOUPE DES BACS EN FIN DE VIE, LIVRAISON DIVERSES EN VL

UT 3 : DECHETERIES (ENTRETIEN)

UT 3-bis : DECHETERIES (DEMANTELEMENT)

UT 4 : ENTRETIEN MECANIQUE (ATELIER MECANIQUE)

UT 5 : COMPOSTAGES DES BOUES DE STEP

UT 6 : ENTRETIEN DU SITE (MENUS TRAVAUX ET ESPACES VERTS)

UT 7 : SERVICES ADMINISTRATIFS, COMMUNICATION ET RELATIONS AUX USAGERS

UT 8 : ENTRETIEN LOCAUX (MENAGE)

1 - Risque de chute de plain-pied	Glissade, trébuchement...
2 - Risque de chute de hauteur	
3 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Ecrasement,...
4 - Risque lié aux manutentions manuelles (de charges ou de personnes)	Troubles dorsolombaires, troubles musculosquelettiques (TMS), écrasement des pieds,...
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (en dehors des manutentions)	Troubles dorsolombaires, troubles aux cervicales, troubles musculosquelettiques (TMS)
6 - Risque lié aux manutentions mécaniques	Collision, écrasement, chute de charge...
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	Collision, heurt, renversement...
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Collision, heurt, renversement...
10 - Risque lié aux machines et équipements de travail	Coupure, perforation, écrasement, entraînement, projection de matière, brûlure, rayonnement...
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne au travail, troubles et lésions auditifs
12 - Risque d'incendie ou d'explosion	
13 - 14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Brûlure, irritation, allergie, intoxication, déversement dans l'environnement... <i>(également incendie ou explosion, si ne sont pas traités en 12)</i>
15 - Risque lié à l'amiante	Intoxications, atteintes graves à la santé (cancer...)
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	Intoxications, atteintes graves à la santé, provocation d'un accident
17 - Risque lié à l'électricité	Electrisation, électrocution, brûlures <i>(également incendie ou explosion, si pas traités en 12)</i>
18 - 19 Risque lié à l'éclairage et/ou à l'utilisation d'écran	Gêne au travail, fatigue ou troubles visuels, ...
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	Gêne au travail, trouble de l'équilibre thermique (coup de froid, déshydratation...)
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène	Contamination/infection (par contact, ingestion, inhalation, piqûre, morsure...)
22 - Risque lié à l'intervention d'entreprise(s) extérieure(s) (coactivité)	
23 - Risques psychosociaux	Violence au travail, agression et harcèlement, stress et épuisement...
24 - Risques liés au travail isolé	Aggression, aggravation de l'état de santé en cas d'accident
25 - Risque de noyade	

AR Prefecture CLASSEMENT DES RISQUES

024-252402284-20250203-11_030225-DE

L'étape d'évaluation permet de hiérarchiser les risques professionnels afin de déterminer les actions à mener en priorité.

La méthode utilisée ne doit pas consommer trop de temps tout en proposant des critères significatifs et aisément exploitables. La méthode proposée utilise une échelle de valeurs classées de 1 à 16 suivant l'importance du risque.

Indice de Risque (IRI)	
1 à 3	Risque mineur
4 à 6	Risque secondaire
8 à 9	Risque important
12 à 16	Risque très important

Les valeurs obtenues donnent lieu à des échanges pour s'accorder sur une valeur finale pour chaque risque.

Que faire en cas de désaccord entre les valeurs obtenues ?

Les acteurs de l'évaluation des risques devront argumenter leur résultat de façon à trouver un compromis.

L'estimation peut apparaître subjective, il est donc important d'utiliser toujours les mêmes critères d'évaluation.

En cas de divergence, les critères utilisés pourront être :

- La fréquence d'exposition (F) de l'agent à ce risque,
- La gravité potentielle (G) de l'accident ou de la maladie.

Chaque critère se divise en plusieurs niveaux :

Niveau de la gravité potentielle (G)	Signification
G1	Dommages mineurs
	<i>(Lésions superficielles, inconfort)</i>
G2	Dommages avec conséquences réversibles
	<i>(Entorse, coupure, lumbago...etc.)</i>
G3	Dommages avec séquelles
	<i>(Conséquences irréversibles : sectionnement, surdité, hernie, écrasement, traumatisme...etc.)</i>
G4	Mort ou invalidité permanente absolue
	<i>(Electrocution, chute de hauteur, cancers...etc.)</i>

Niveau de la fréquence d'exposition (F)	Signification
F1	Faible <i>(1 à 2 fois par an)</i>
F2	Moyenne <i>(1 à 2 fois par mois)</i>
F3	Forte <i>(1 à 2 fois par semaine)</i>
F4	Très forte <i>(tous les jour)</i>

La combinaison de « F » et « G » donne une valeur du niveau de risque, de la façon suivante (en référence à la courbe de Farmer) :

		Fréquence (F)			
		F1	F2	F3	F4
Gravité (G)	G1	1	2	3	4
	G2	3	4	6	8
	G3	6	8	9	12
	G4	9	12	16	16

La maîtrise du risque (M) est complémentaire. Ce critère permet dans un second temps de réajuster l'évaluation par rapport à l'efficacité des mesures de prévention mises en place (notamment le port des équipements de protection, l'application des consignes,...). Suivant le cas, elle sera dite "Bonne", "insuffisante" ou "Très insuffisante".

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°1 : COLLECTE DES DECHETS (RIPEURS)

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	* Glissade * Trébuchement	Circulation des agents lors de la collecte, parfois avec précipitation : * sur trottoirs et sols irréguliers (nids de poule...) * sur sols glissants (mouillés, verglassés...) * souillures provenant de la collecte * sur chaussées dégradées * avec éclairage parfois insuffisant (travail en nocturne)	* Chaussures de sécurité antidérapantes * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services) * Ne pas se précipiter * Equipement d'un éclairage, et d'une caméra de surveillance à l'arrière des BOM permettant au chauffeur de mieux visualiser l'activité de collecte	4	2	8	* Rappeler les règles de sécurité * Organiser la formation des contractuels aux méthodes de travail et à la sécurité
2 - Risque de chute de hauteur	Trébuchement ou chute	Montée et descente des marchepieds	* Consignes aux ripeurs d'attendre arrêt avant de descendre des marchepieds et du véhicule, pas de précipitation, ne pas sauter * Consignes aux chauffeurs d'attendre le signal des ripeurs avant démarrage et de vérifier la sécurité (voyant marche-pieds, caméra arrière) * Vérification régulière par le mécanicien du SICTOM des marchepieds et rampes * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services)	4	2	8	* Rappeler les règles de sécurité * Organiser la formation des contractuels aux méthodes de travail et à la sécurité
		Montées et descentes de la cabine des véhicules de collecte	* Consignes données aux agents : - pour monter ou descendre d'une cabine de camion : toute personne doit respecter la règle des trois points d'appui - La montée ou la descente se fait toujours face à la cabine. Ne jamais sauter ! * Cf livret d'accueil et/ou règlement intérieur	4	3	12	* Rappeler les règles de sécurité
	Chute de l'agent ou accrochage par des branches en bord de route	Circulation du véhicule avec agents sur marche-pied	* Consigne aux agents : se tenir avec les deux mains, ne jamais sortir du gabarit du véhicule en mouvement * ne monter ou descendre des marchepieds que lorsque la benne est complètement arrêtée * Les véhicules ne peuvent rouler à plus de 30 Km/h avec les agents sur marche pied. Au delà, les ripeurs remontent en cabine. * Consignes aux chauffeurs de vérifier la sécurité (voyant marche-pieds, caméra arrière) * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services)	4	3	12	* Rappeler les règles de sécurité * Organiser la formation des contractuels aux méthodes de travail et à la sécurité
	Chute de l'agent	Lavage de la BOM sur la station de lavage haute pression	* Consigne à l'équipe (chauffeur + ripeur) : attendre que la benne soit complètement arrêtée, * Utiliser l'aire de lavage et son matériel mis à disposition * Mettre les EPI, notamment : chaussures de sécurité, combinaison jetable, lunettes et casque de sécurité * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services)	4	3	12	* Fournir un dispositif anti-chute permettant de monter, descendre et de travailler en hauteur en sécurité
3 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Ecrasement par la porte de la benne	Ouverture de la porte pour laver l'intérieur de la benne	* Normes imposées aux constructeurs de BOM * Consigne données aux conducteurs : * Mettre en place la béquille de sécurité Ne pas circuler ou stationner sous la porte, * Utiliser la trappe avant pour entrer dans la benne * Laver régulièrement la benne à haute pression	4	4	16	
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	* Lombalgies * Ecrasement pieds * Troubles musculo-squelettiques (TMS)	* Manipulation de conteneurs lourds/pleins (avec parfois difficultés de les mouvoir : emplacements peu adaptés, pentes,...) * Chargement biodéchets (bacs de 250L)	* Agents équipés de chaussures de sécurité * Déplacement le plus souvent possible à 2 agents pour les conteneurs lourds Pousser les conteneurs et ne pas les tirer si possible, car : - en marchant à reculons, on ne garde pas le dos droit et on a moins de force, - le conteneur risque de rouler sur les pieds. - en reculant, on ne voit pas les obstacles.	4	3	12	* Demander aux communes concernées par des sols instables d'aménager les emplacements, voire d'installer des socles stables * Mettre à jour les consignes (livret d'accueil et/ou règlement intérieur et/ou note de service) Formation des agents aux TMS
		* Collecte des sacs manuellement (OM, Tri-sélectif) * Charges répétitives et lourdes, mauvaises positions	* Collecte des déchets généralement en conteneurs - parfois des collectes manuelles : vérification de la qualité de remplissage du conteneur, le type de conteneur inadapté ou secteur collecté en porte à porte (très exceptionnel) * Maintien de la présence de deux ripeurs à l'arrière des bennes, sauf cas de force majeure, car ainsi : - les charges manutentionnées lors d'une tournée sont divisées ; - les charges lourdes ou encombrantes sont plus faciles à déplacer à 2	4	3	12	Formation des agents aux TMS
6 - Risque lié aux manutentions mécaniques	* Ecrasement des pieds * Pincement ou coincement des mains * Heurt	* Levage des conteneurs par-levé conteneur et décrochage possible des conteneurs * Rupture possible des supports et chute du bac	* Consignes données aux agents : - Se tenir sur le côté droit de la benne et s'écarter de la zone de danger lors du levage - ne pas se précipiter dans l'accrochage des conteneurs * Système de lavage de la benne vérifié périodiquement par un organisme habilité (trimestriellement) * Agents équipés de gants de manutention	4	3	12	* Organiser réunion périodique sur le rappel des règles de sécurité * Formaliser les consignes (les intégrer dans un livret d'accueil et/ou règlement intérieur et/ou note de service)
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	Heurt Renversement Ecrasement	* Descente des agents du véhicule * Déplacement vers le local embauche au retour	* vitesse limitée sur site à 10 Km/h * Descente du véhicule devant la salle d'embauche ou des vestiaires * Utilisation des voies latérales et des zones marquées au sol pour se déplacer sur le site * Port de vêtements de haute-visibilité (classe 2 à 3)	4	4	16	Refaire le marquage au sol

AR Prefecture

024-252402284-20250203-11_030225-DE
Reçu le 10/02/2025

UNITE DE TRAVAIL N°1 : COLLECTE DES DECHETS (ripeurs)

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Heurt Renversement Ecrasement	Projections par perte de déchets Agents exposés à la circulation routière, en particulier lors de : * Collectes bilatérales * Collectes en courbes * Excès de vitesse des autres usagers du domaine public	* Bardage des bennes * Actionner la pelle pour compacter les déchets * Collectes bilatérales réduites aux voies à sens unique ou à très faible circulation (dans ce cas un ripeur signale la venue des véhicules à celui qui déplace les conteneurs) * Éviter la précipitation dans les interventions * Les nouveaux agents travaillent de préférence du côté trottoir, sans traverser la chaussée * Port des vêtements haute visibilité de classe 3 obligatoire pour tous les agents (cf règlement intérieur) * Consigne aux agents de n'actionner les commandes de lève-conteneur qu'à partir du côté trottoir, notamment sur les axes à circulation rapide et/ou à trafic important	4	4	16	* Suppression progressive des collectes bilatérales sur les voies secondaires * Déplacement progressif des points de collecte afin d'améliorer la visibilité des autres usagers du domaine public; Port des EPI obligatoire pantalon et veste haute visibilité.
	Ecrasement	Exposition des agents au véhicule de collecte lors de manœuvres de marche arrière	* Marches-arrières limitées aux situations de repositionnement * Ripeurs dans le champ visuel du chauffeur, côté trottoir, * Impossibilité aux ripeurs d'être présents sur les marchepieds lors de marches-arrières (détecteur de présence) * Les agents se surveillent et se signalent le danger * Tous les véhicules sont équipés de rétroviseurs offrant une bonne visibilité latérale vers l'arrière et de bip sonore * Tous les véhicules sont équipés de caméras à l'arrière et de phares de recul	4	4	16	respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur
	* Projection des agents contre le pare brise * Blessure grave, décès	Mouvements brusques de la benne (collision, freinage...) lorsque les ripeurs sont en cabine	* Port de la ceinture de sécurité OBLIGATOIRE dès lors que les agents sont en cabine (cf accident au Smctom de Thiviers)	4	4	16	respect de l'autorité du chauffeur respect du règlement de conduite d'un véhicule.
10 - Risque lié aux machines et équipements de travail	* Projections * Entraînement * Ecrasement	Intervention de l'agent dans la trémie de la benne pendant son fonctionnement	Consigne aux agents : - ne pas tasser, ni avec les mains, ni avec les pieds - garder les mains hors de la trémie - interdiction de récupérer un objet dans la trémie - S'il y a lieu, les interventions doivent se faire dans le bac, sans le fouiller (retrait d'un sac indésirable)	4	4	16	* Rappel des règles de sécurité
		Remplissage de la benne et compactage	* Consigne aux agents : - pour éviter l'éclatement des sacs, les déposer dans la trémie. - ne pas les jeter, ni les lancer, se tenir sur le côté de la benne lors du compactage * Système de compactage de la benne vérifié périodiquement par un organisme habilité	4	2	8	* Rappel des règles de sécurité
	Projection	Lavage à haute pression des BOM	* Equipements de protection du corps, lavables (étanches à capuche et pantalon étanche)	4	2	8	* Port de lunettes de protection
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne et troubles auditifs	Laveur haute pression, ou BOM, génèrent un bruit régulièrement	Le bruit n'est pas suffisant pour générer des dommages importants	4	1	4	renouvellement périodique et contrôle par un organisme agréé
13 - 14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Intoxication Brûlure	* Présence produits chimiques ou toxiques dans les conteneurs * Ecrasement du contenant lors du basculement ou du compactage et projection ou diffusion de produits	* Utiliser les protections circonstanciées * Utiliser la trousse de 1ers secours, mise à disposition dans les véhicules, pour effectuer les premiers soins : A CHARGE POUR LES EQUIPAGES DE VEILLER AU BON REMPLISSAGE DES TROUSSES * Arrêter la collecte et prévenir la hiérarchie pour mise en œuvre d'une procédure	4	3	12	Formation aux précautions à prendre face à des produits chimiques, toxiques, polluants et/ou dangereux
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	Provocation d'un accident, écrasement	Intoxication, atteintes graves à la santé, Provocation d'un accident	* Interdiction d'alcool ou de produit illicite au travail et possibilité recours à des tests pour les agents de conduite précisés dans le règlement intérieur Contrôles imprévus notamment d'alcoolémie (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire le départ de l'agent concerné si nécessaire	3	4	16	campagne de sensibilisation régulière
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	* Déshydratation * Malaise	Agents exposés à des chaleurs excessives (canicule) pendant plusieurs jours consécutifs	* Horaires décalés en été (ou température > 32°C) à partir de 5 heures pour l'équipe du matin, et de 18 heures pour l'équipe d'après midi avec pause obligatoire	4	2	8	* Consigne aux agents de se réhydrater régulièrement et ne pas attendre d'avoir soif pour boire. * Possibilité pour chaque agent de se munir de boissons non alcoolisées afin de se désaltérer durant le travail.
	Coup de froid	agents exposés aux intempéries, froid, froid intense	* Vêtements à épaisseur renforcée (bonnets, sous-gants, gilets matelassés, sous-parkas...)	4	1	4	port d'équipement individuel adapté aux conditions climatiques
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène	Contamination, infection par piqûre ou morsures	Contact déjections et déchets souillés Exposition à des animaux ou insectes dangereux : - colonies de rats en certains points importants de collecte - chiens agressifs - insectes agressifs (guêpes, frelons)	* Vaccination contre la leptospirose recommandée et prise en charge par le SICTOM * Dératisation par les communes * Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport aux morsures) * Trousse de 1ers secours dans les camions (limiter l'infection) * Consignes de se rendre aux urgences de l'Hôpital en cas de doute ou de crainte * Consigne de se laver les mains régulièrement * Vestiaires et installations sanitaires à disposition des agents avant et après la collecte	4	4	16	renouvellement vaccination, renouvellement trousse aux 1er secours, campagne de dératisation périodique
		Présence d'objets piquants, coupants, tranchants (collecte sélective ou vrac)	* Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport au verre et aiguilles) * Pour le ramassage de sacs en vrac, ceux-ci devront être saisis par le dessus pour prévenir tous risques de piqûres ou de coupures * Trousse de 1ers secours dans les camions (limiter l'infection)	4	3	12	* Formaliser une consigne écrite pour le comportement à adopter en cas d'accident d'exposition au sang - coupure, piqûre- (AES) : Arrêt Immédiat aux Urgences de l'hôpital

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°2 :
CONDUITE DES VEHICULES BOM GRUE AVEC ou sans LEVE-CONTENEUR 19T - 26T

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	* Glissade * Trébuchement	Circulation des agents lors de la collecte, parfois avec précipitation : * sur trottoirs et sols irréguliers (nids de poule...) * sur sols glissants (mouillés, verglassés...) * souillures provenant de la collecte * sur chaussées dégradées * avec éclairage parfois insuffisant (travail en nocturne)	* Chaussures de sécurité antidérapantes * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services) * Ne pas se précipiter * Equipement d'un éclairage	4	2	8	port des EPI obligatoire, renouvellement formation geste et postures.
2 - Risque de chute de hauteur	* Glissade * Trébuchement * Lombalgie * Traumatisme	Lavage de la BOM sur la station de lavage haute pression	* Consigne à l'équipe (chauffeur + ripeur) : attendre que la benne soit complètement arrêtée, * Utiliser l'aire de lavage et son matériel mis à disposition * Mettre les EPI, notamment : chaussures de sécurité, combinaison jetable, lunettes et casque de sécurité * Consignes aux chauffeurs de vérifier la sécurité avant de retirer le véhicule lavé * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services)	4	3	12	* Fournir un dispositif anti-chute permettant de monter, descendre et de travailler en hauteur en sécurité
		Montées et descentes de la cabine des véhicules de collecte	* Consignes données aux agents : - pour monter ou descendre d'une cabine de camion, toute personne doit respecter la règle des trois points d'appui - La montée ou la descente se fait toujours face à la cabine. Ne jamais sauter !	4	3	12	* Organiser réunion périodique sur le rappel des règles de sécurité. Renouvellement formation geste et posture
3 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Ecrasement par la porte de la benne	Ouverture de la porte pour laver l'intérieur de la benne	* Normes imposées aux constructeurs de BOM * Consigne données aux conducteurs : * Mettre en place la béquille de sécurité * Ne pas circuler ou stationner sous la porte, * Utiliser la trappe avant et l'escabeau pour entrer dans la benne * Laver régulièrement la benne à haute pression	4	4	16	signaler fiches mécaniques, renouvellement formations, vérification périodique mécanique.
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	* Lombalgies * Ecrasement pieds * Troubles musculo-squelettiques (TMS)	Aide à la collecte des déchets * Manipulation de conteneurs lourds/pleins (avec parfois difficultés de les mobiliser : emplacements peu adaptés, pentes...) * Chargement bidochets (bacs de 250L ou vrac)	* Agents équipés de chaussures de sécurité * manipulation de la grue, risque d'accrochage et de chute d'éléments en hauteur * tete levée en permanence - en marchant à reculons, on ne garde pas le dos droit et on a moins de force, - en reculant, on ne voit pas les obstacles.	4	3	12	* Demander aux communes, concernées par des sols instables, l'aménagement de l'emplacement voire l'installation de socles stables * Formation des agents aux TMS, contrôle régulier des emplacements et de son environnement.
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (en dehors des manutentions)	* Lombalgies * Troubles musculo-squelettiques (cervicales, épaules)	Posture assise (statique) prolongée au poste de conduite	* Véhicules équipés de sièges confortables, à suspension pneumatique pour les conducteurs * Prendre des pauses lors des tournées (passer de la position statique assise à une position dynamique, de mouvement)	4	2	8	* Formation des agents aux TMS
6 - Risque lié aux manutentions mécaniques	* Ecrasement des pieds * Pincement ou coincement des mains * Heurt	Aide à la collecte des déchets * Levage des conteneurs par-lève conteneur et décrochage possible des conteneurs * Rupture possible des supports et chute du bac	* Consignes données aux agents : - Se tenir sur le côté droit de la benne et s'écarter de la zone de danger lors du levage - ne pas se précipiter dans l'accrochage des conteneurs * Système de levage de la benne vérifié périodiquement par un organisme habilité (trimestriellement) * Agents équipés de gants de manutention	4	3	12	* Organiser réunion périodique sur le rappel des règles de sécurité, renouvellement des formations port des EPI obligatoire * Formaliser les consignes (les intégrer dans un livret d'accueil et/ou règlement intérieur et/ou note de service)
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	* Collision * Heurt * Ecrasement	Manœuvre des véhicules sur les pistes et sites : * Vidage des BOM dans la trémie SMD3 ou au CVD * Manœuvre d'accès à l'aire de lavage	* Vitesse limitée à 10 Km/h sur le site * Circulation piétons sur les zones qui leur sont réservées * Zone de livraisons (PL et VL ainsi que bureaux) déterminées * Pistes interdites aux VL des collaborateurs ou visiteurs (parking dédié) * Au retour des BOM, les chauffeurs déposent les ripeurs au local d'embauche puis vont vider la benne	4	4	16	Renouvellement du traçage des zones de balisage au sol, port des EPI obligatoire / gilet haute visibilité
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Renversement	* Véhicules de collecte particulièrement dangereux si PTRAs dépassés ou masses mal réparties (présence d'objets inhabituels)	* Respect du PTRAs * Ne pas entreposer dans la cabine d'objets lourds, encombrants ou dangereux par leurs caractéristiques	4	1	4	FIMO + FCO renouvellement, respect du règlement intérieur
	Collision Heurt	* Perte de contrôle du véhicule : Conditions climatiques difficiles * Affaissement du talus par le poids du véhicule	* Conduire avec prudence * Collectes bilatérales réduites aux voies à sens unique ou à très faible circulation (dans ce cas un ripeur signale la venue des véhicules) * Suivre les consignes du chef d'équipe en cas de risque lié aux intempéries * Eviter de rouler sur les bas-côtés ; Augmentation du risque en période de pluviosité	3	4	16	suppression des marches arrière * Déplacement progressif des points de collecte afin d'améliorer la visibilité des autres usagers du domaine public. FIMO+FCO à jour.
	Ecrasement	Exposition des agents au véhicule de collecte lors de manœuvres de marche arrière Aide à la collecte des déchets Conducteur exposé à la circulation routière (descente de véhicule, circulation sur voirie)	* Marches-arrières limitées aux situations de repositionnement * Impossibilité aux ripeurs d'être présents sur les marches-arrières (détecteur de présence) * Tous les véhicules sont équipés de rétroviseurs offrant une bonne visibilité latérale vers l'arrière * Tous les véhicules sont équipés de caméras à l'arrière et de phares de recul * Port des vêtements haute visibilité de classe 3 * Consigne aux conducteurs de s'assurer qu'aucun véhicule ne croise ou double le camion avant de monter ou descendre en cabine	4	4	16	contrôle de la validité du permis + FIMO et FCO à jour
	* Projection contre le pare-brise * Blessure grave, décès	Mouvements brusques de la benne (collision, freinage...)	* Port de la ceinture de sécurité OBLIGATOIRE dès lors que les agents sont en cabine (cf accident au Sinctom de Thiviers)	4	4	16	respect des règles de sécurité et de conduite
	Incendie	Incendie du véhicule	* Immobiliser le véhicule * Quitter le véhicule et s'éloigner * Utiliser l'extincteur du véhicule si le problème est anodin * Créer une zone de sécurité et faciliter la circulation des autres véhicules * Contacter les N° d'urgences et les N° du SICTOM	1	4	9	* Renouveler la formation des agents à l'utilisation des extincteurs, vérification organisme agréé des extincteurs
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	* Provocation d'un accident * Collision	Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au volant (cf risque 8-9)	* Interdiction d'alcool au travail et possibilité recours à l'alcootest pour les agents de conduite précisés dans le règlement intérieur Contrôles d'alcoolémie imprévus (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire le départ d'un chauffeur si nécessaire	1	4	9	campagne de sécurité de prévention et des substances illicites

Aide à la collecte des déchets en cas d'abondance : Après avoir positionné le véhicule en sécurité, se référer à la fiche UT1 Collecte des déchets pour l'analyse du risque

AR Prefecture

024-252402284-20250203-11_030225-DE
Reçu le 10/02/2025

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°2 :

CONDUITE DES VEHICULES BOM 32T EQUIPEE DE GRUE TELECOMMANDEE ET PINCE KINSHOEFER ET CAMION LAVEUR

Origine des risques (si nécessaire)	Situations dangereuses (origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	Mesures existantes (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)	
			F	G	R		
1 - Risque de chute de plain-pied	* Glissade * Trébuchement * Lomalgie * Traumatisme	Circulation lors de la collecte, parfois avec précipitation : * sur trottoirs et sols irréguliers (nids de poule...) * sur sols glissants (mouillés, verglassés...) * souillures provenant de la collecte * sur chaussées dégradées * avec éclairage parfois insuffisant (travail en nocturne)	* Chaussures de sécurité antidérapantes * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services) * Ne pas se précipiter * Equipement d'un éclairage sur le véhicule (à l'arrière, sur le côté, sur le bras de la grue) * Mise en place de balisage au sol et des feux clignotants sur et gyrophare de la benne en raison du travail sur la chaussée	4	2	8	port des EPI obligatoire, renouvellement formation geste et postures.
2 - Risque de chute de hauteur	* Glissade * Trébuchement * Lomalgie * Traumatisme	Lavage de la BOM sur la station de lavage haute pression Montées et descentes de la cabine du véhicule de collecte	* Consigne d'attendre que la benne soit complètement arrêtée, * Utiliser l'aire de lavage et son matériel mis à disposition * Mettre les EPI, notamment : chaussures de sécurité, combinaison jetable, lunettes et casque de sécurité * Consignes aux chauffeurs de vérifier la sécurité avant de retirer le véhicule lavé * Consignes de sécurité dispensées (livret d'accueil, règlement intérieur, notes de services)	4	3	12	* Fournir un dispositif anti-chute permettant de monter, descendre et de travailler en hauteur en sécurité
3 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Ecrasement par la porte de la benne	Ouverture de la porte pour laver l'intérieur de la benne	* Normes imposées aux constructeurs de BOM * Consigne données aux conducteurs : * Mettre en place la béquille de sécurité * Ne pas circuler ou stationner sous la porte, * Utiliser la trappe avant et l'escabeau pour entrer dans la benne * Laver régulièrement la benne à haute pression	4	4	16	signaler fiches mécaniques, renouvellement formations, vérification périodique mécanique.
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	* Lomalgies * Ecrasement mains * Troubles musculo-squelettiques (TMS)	Ouverture de la trappe arrière de la BOM pour déposer un sac ou du vrac	* Agents équipés de chaussures de sécurité * Autant que faire se peut, conserver le dos droit, éviter les torsions de la colonne vertébrale et compenser en pliant davantage les genoux,	4	3	12	* Formation des agents aux TMS
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (en dehors des manutentions)	* Lomalgies * Troubles musculo-squelettiques (cervicales, épaules)	Posture assise au poste de conduite	* Véhicules équipés de sièges confortables, à suspension pneumatique pour les conducteurs * Prendre des pauses lors des tournées (passer de la position statique assise à une position dynamique, de mouvement)	4	2	8	* Formation des agents aux TMS
6 - Risque lié aux manutentions mécaniques	* Chûte dans la fosse * Chûte de charges * Ecrasement * Heurt	Collecte des déchets ET LAVAGE DES BORNES * Levage des bornes avec la grue télécommandée et pince Kinshoefer * Rupture possible des supports et chute de la borne * Projection de poussières	* Consignes données aux agents de se tenir sur le côté de la benne et de s'écarter de la zone de danger lors du lavage * Système de sécurité fermant l'accès à la fosse quand on lève la borne - on peut marcher dessus sans risque de tomber dans la fosse * Système de lavage de la benne vérifié périodiquement par un organisme habilité * Balisage de la zone pour y interdire la circulation ou l'accès et feux clignotants et gyrophare sur le camion * Formation au CACES Grue avec télécommande et délivrance d'une attestation * Ne pas se précipiter lors de l'accrochage et de la manipulation des bornes ET MANIPULATION DES ACCESSOIRES DE LAVAGE * Lors de la manœuvre, le transfert de la borne est direct entre la zone de dépôt et la BOM (pas de survol de véhicule même en stationnement) * Port de lunettes de protection pour se protéger des poussières et projectiles * Avant toute action, nettoyer le sol de tout dépôt sauvage (vrac ou sacs)	4	4	16	* Organiser réunion périodique sur le rappel des règles de sécurité, renouvellement des formations port des EPI obligatoire * Formaliser les consignes (les intégrer dans un livret d'accueil et/ou règlement intérieur et/ou note de service) EPI ADAPTE AUX LAVAGE DES BORNES ENTERRE CASQUE LUNETTE DE PROTECTION GANT JUQUAUX COUDE COMBINAISON ETANCHE BOTTES
	* Electrocutation	Préhension de bornes proches des fils téléphoniques ou électriques	* Respecter les distances de sécurité nécessaires	3	4	16	Réduire le nombre des emplacements proches des fils électriques
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	* Collision * Heurt * Ecrasement	Manœuvre des véhicules sur les pistes et sites : * Vidage des BOM dans la trémie SMD3 ou au CVD * Manœuvre d'accès à l'aire de lavage	* Vitesse limitée à 10 Km/h sur le site * Circulation piétons sur les zones qui leur sont réservées * Zone de livraisons (PL et VL ainsi que bureaux) déterminées * Pistes interdites aux VL des collaborateurs ou visiteurs (parking dédié) * Au retour de la tournée le chauffeur va vider la benne	4	4	16	Renouvellement du traçage des zones de balisage au sol, port des EPI obligatoire, gilet haute visibilité
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Renversement	* Véhicules de collecte 32 tonnes particulièrement dangereux si PTAC dépassé ou masses mal réparties (présence d'objets inhabituels)	* Respect du PTAC * Ne pas entreposer dans la cabine d'objets lourds, encombrants ou dangereux par leurs caractéristiques	4	4	16	contrôle de la validité du permis +FIMO et FCO à jour
	Collision Heurt	* Perte de contrôle du véhicule : Conditions climatiques difficiles * Affaissement du telus par le poids du véhicule	* Conduire avec prudence * Suivre les consignes du chef d'équipe en cas de risque lié aux intempéries * Eviter de rouler sur les bas-côtés ; Augmentation du risque en période de pluviosité	3	4	16	contrôle de la validité du permis +FIMO et FCO à jour
	Ecrasement	* Ecrasement de personnes lors de manœuvres	* Marches-arrières limitées aux situations de repositionnement * Tous les véhicules sont équipés de rétroviseurs offrant une bonne visibilité latérale vers l'arrière * Tous les véhicules sont équipés de caméras à l'arrière et de phares de recul * Consigne aux conducteurs de s'assurer qu'aucun véhicule ne croise ou double le camion avant de monter ou descendre en cabine * Mettre en œuvre tout le dispositif de sécurité - feux clignotants, balisages etc pour prévenir d'opérations inhabituelles sur la chaussée * Port du gilet haute visibilité	4	4	16	respect des règles de sécurité et de conduite
	* Projection du chauffeur contre le pare-brise * Blessure grave, décès	Mouvements brusques de la benne (collision, freinage...)	* Port de la ceinture de sécurité OBLIGATOIRE dès lors que les agents sont en cabine (cf accident au Sinctom de Thiviers)	4	4	16	respect des règles de sécurité et de conduite
	Incendie	Incendie du véhicule	* Immobiliser le véhicule * Utiliser l'extincteur du véhicule si le problème est anodin * Quitter le véhicule et s'éloigner * Créer une zone de sécurité et faciliter la circulation des autres véhicules * Contacter les N° d'urgences et les N° du SICTOM	1	4	9	* Renouveler la formation des agents à l'utilisation des extincteurs
risques liés aux agents biologique ou manque d'hygiène.	PROJECTION PRODUITS chimique HINALATION	BRULURES, INTOXICATION	CONTACTATER LES N° D'URGENCES ET LE N° DU SICTOM, TROUSSE DE PREMIER SECOUR	4	4	16	EPI OBLIGATOIRE SPECIFIQUE AUX LAVAGE COMBINAISON ETANCHE GANTS JUSQU'AU COUDE; BOTTES CASQUE, LUNETTE DE PROTECTION;
10 ET11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne auditive	Bruit généré par la manipulation des grues et des bornes à déchets	* Port du casque antibruit, ou bouchons d'oreilles obligatoire	4	2	8	vérification organisme agréé et son renouvellement port des EPI
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	* Provocation d'un accident * Collision	Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au volant (cf risque 8-9)	* Interdiction d'alcool au travail et possibilité recours à l'alcootest pour les agents de conduite précisés dans le règlement intérieur Contrôles d'alcoolémie imprévus (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire le départ d'un chauffeur si nécessaire	1	4	9	campagne de sécurité de prévention et des substances illicites
24 - Risques liés au travail isolé	* Chutes * Basculement * Agression * Stress * Fatigue mentale	* Altercations avec certains usagers indisciplinés * Malaise, souci de santé * Difficultés de gestion de la collecte * Solitude des agents sur le site	* Téléphones portatifs avec numéros d'urgences à prévenir en cas d'accident * Possibilité de contacter le centre d'exploitation, la plupart du temps, et le Directeur à tout moment * Possibilité de prendre rendez-vous avec un psychologue du travail ou la médecine du travail	4	2	8	* Formation à l'accueil, à la gestion des personnes et la gestion du stress (Inscrit au plan de formation)-détention du dispositif homme mort et intrusion

collecte des déchets en cas d'abondance : Après avoir positionné le véhicule en sécurité, se référer à la fiche UT1 Collecte des déchets pour l'analyse du risque

024-252402284-20250203-11_030225-DE
Reçu le 10/02/2025

UNITE DE TRAVAIL N°2 BIS :

CONDUITE DES VEHICULES PORTEURS PL et SL (tracteur routier, remorque, rotation des bennes de déchèteries, collecte des bornes avec simple crochet)

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	* Glissade * Trébuchement	Circulation sur sols irréguliers, glissants, dégradés lors de : * manœuvre d'attelage des remorques et des caissons * mise en place de balisage en raison du travail sur la chaussée	* Chaussures de sécurité antidérapantes * Eviter la précipitation * traçage + visibilité des bennes au sol	4	3	12	Port des EPI obligatoire*chaussure de sécurité, respect des consignes de prévention gestes et postures 3 points d'appuis
2 - Risque de chute de hauteur	Chute lors de l'accès à la grue de manœuvre	* Montées et descentes à la grue de manœuvre * Echelons de l'échelle humide ou grasse * Chute possible depuis le siège de commande	* Chaussures de sécurité antidérapantes * Port de casque de protection * Travail sans précipitation	4	4	16	
	chûte	Bâchage ou débâchage des caissons	* Utiliser la gaffe pour accrocher les élastiques	4	4	16	Banaliser le système de bâchage automatique sur les camions ou quais de bâchage
	chûte	Montées et descentes de la cabine	* Consignes données aux agents : - pour monter ou descendre d'une cabine de camion, toute personne doit respecter la règle des trois points d'appui - La montée ou la descente se fait toujours face à la cabine. Ne jamais sauter ! * Suivre les consignes données (livret d'accueil et/ou règlement intérieur)	4	3	12	RENOUVELLEMENT FORMATION SECURITE *CACES?PORT DES EPI OBLIGATOIRE
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (en dehors des manutentions)	* Lombalgies * Troubles musculo-squelettiques (cervicales, épaules)	* Posture assise (statique) prolongée au poste de conduite * Poste de la grue inconfortable (secousses)	* Véhicules équipés de sièges confortables, à suspension pneumatique pour les conducteurs * Prendre des pauses lors des tournées (passer de la position statique assise à une position dynamique, de mouvement)	4	3	12	CONTRÔLE DES SIEGES DE CONDUITE PAR ORGANISME AGREE
6 - Risque lié aux manutentions mécaniques	Electrocution	préhensions de bornes proche des fils de téléphone ou d'électricité	Respecter la distance de sécurité nécessaire	4	4	16	* Adapter les emplacements de collecte pour supprimer les appréhensions de bornes au dessus des fils de téléphone
	* Chute de charges * Ecrasement	* Levage des bornes de 4m3, levage de charges à l'aide des grues * Présence de tiers sur la zone de manœuvre * Projection de poussières etc	* Balisage de la zone de manœuvre pour y interdire la circulation ou les accès * Contrôle régulier (6 mois) du système de levage des grues * Lors de la manœuvre, le transfert est direct entre la zone de dépôt et la benne du porteur (pas de survol des véhicules même en stationnement) * Formation au CACES grues et délivrance d'autorisation de conduite * Port de lunettes de protection pour se protéger de la poussière et des projectiles	4	4	16	RENOUVELLEMENT FORMATION SECURITE *CACES?PORT DES EPI OBLIGATOIRE
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	* Collision * Heurt * Ecrasement	Manœuvre des véhicules sur les pistes et sites : * Prise et dépose des caissons * Transfert des caissons sur les remorques * Manœuvre d'accès à l'aire de lavage * Echappement d'un caisson	* Vitesse limitée à 10 Km/h sur le site * Zone de manœuvre en bas du quai réservée aux porteurs * Pas de circulation piétons sur les zones de travail * Zone de livraisons (PL et VL ainsi que bureaux) déterminées * Pistes interdites aux VL des collaborateurs ou visiteurs (parking dédié)	4	4	16	* Matérialiser au sol la zone d'utilisation de la grue * Retracer au sol les zones dédiées
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Renversement Perte de matériaux ou matériels	Véhicules particulièrement dangereux : * Charge déséquilibrée * Charge lourde mobile (non callée) à l'intérieur d'un caisson * PTAC -PTRA dépassés	* Consigne aux conducteurs de veiller au bon équilibrage des charges pour éviter renversement * Blocage de la charge à l'intérieur des bennes * Bâchage des bennes pour éviter perte de matériaux ou matériels * Respect du PTACet du PTRA (pesage pour éviter les surcharges) * formation FCO	4	4	16	RENOUVELLEMENT FCO+CACES
	Collision Heurt	Arrêt des porteurs sur la chaussée lors de l'enlèvement des bennes de verre et de papier	* Strict balisage de la zone de travail lors de l'enlèvement du verre et du papier * Utilisation du gyrophare	4	4	16	RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE CACES
	Ecrasement	Conducteur exposé à la circulation routière (descente de véhicule, circulation sur voirie)	* Port des vêtements haute visibilité de classe 3 * Consigne aux conducteurs de s'assurer qu'aucun véhicule ne croise ou double le camion avant de monter ou descendre en cabine	4	4	16	EPI+ CACES
	Incendie	Incendie du véhicule	* Immobiliser le véhicule * Utiliser l'extincteur du véhicule si le problème est anodin * Quitter le véhicule et s'éloigner * Créer une zone de sécurité et faciliter la circulation des autres véhicules * Contacter les N° d'urgences et les N° du SICTOM	1	4	9	* Formation des agents à l'utilisation des extincteursRENOUVELLEMENT FORMATION INCENDIE CONTRÔLE EXTINCTEUR
10 - Risque lié aux machines et équipements de travail	* Blessure * Coupure * Pincement * Ecrasement * Chute de charges * Projection par rupture des flexibles hydrauliques	* Manipulation des timons d'attelages * Clavetage des bennes sur les châssis * Chute d'un caisson ou de la charge des grues	* Contrôles réguliers des systèmes hydrauliques et de sécurité des porteurs, des grues * Respect des zones de manœuvres et de l'interdiction d'intervenir manuellement sur un dispositif qui dysfonctionne (sans la présence d'un mécanicien) * Formation au CACES grues et délivrance d'autorisation de conduite	4	3	12	EPI +RENOUVELLEMENT CACES
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne auditive	Bruit généré par la manipulation des grues et des bornes à verre	* Port du casque antibruit, ou bouchons d'oreilles obligatoire	4	3	12	EPI+ CONTRÔLE DBA PAR UN ORGANISME AGREE
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	* Provocation d'un accident * Collision	Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au volant (cf risque 8-9)	* Interdiction d'alcool au travail et possibilité de recours à l'alcootest pour les agents de conduite précisés dans le règlement intérieur Contrôles inopinés (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire le départ d'un chauffeur si nécessaire	1	4	9	CAMPAGNE DE PREVENTION RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR RENOUELEMENT FCO
24 - Risques liés au travail isolé	Chutes Basculement Agression * Stress * Fatigue mentale	* Altercations avec certains usagers indécents * Malaise, souci de santé * Difficultés de gestion de la collecte * Solitude des agents sur le site	* Téléphones portatifs avec numéros d'urgences à prévenir en cas d'accident * Possibilité de contacter le centre d'exploitation, la plupart du temps, et le Directeur à tout moment * Possibilité de prendre rendez-vous avec un psychologue du travail ou la médecine du travail	4	2	8	* Formation à l'accueil, à la gestion des personnes et la gestion du stress (Inscrit au plan de formation) DISPOSITIF HOMME MORT +INTRUSION

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	* Glissade * Trébuchement	Circulation sur sols irréguliers, glissants, dégradés notamment lors de : * Livraison de matériel * Dépôt et/ou reprise des caissettes plastiques utilisées pour la collecte du verre en porte à porte	* port des EPI obligatoire, Chaussures de sécurité antidérapantes * Éviter la précipitation * deux personnes d'office pour le port des caisses de la collecte du verre en porte à porte.	4	2	8	Mis à disposition de plusieurs agents pour la collecte du verre en porte à porte.
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (en dehors des manutentions)	* Lombalgies * Troubles musculosquelettiques (cervicales, épaules, lombaires)	* gestes répétitifs de soulèvement : -des caissettes (vides ou pleines de verre) - de matériels (bacs vides, sacs poubelles, ...)	* Utiliser le diable * Porter les charges lourdes (caissettes pleines) à deux agents	3	2	6	* Formation des agents aux TMS, mesures de prévention technique matériels légers, renouvellement matériels, formation avec chariot élévateur, vérification indice vibratoire.
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	* Collision * Heurt * Ecrasement * chute	Manœuvre des véhicules légers sur les pistes et sites : * Manœuvre d'accès à l'aire réservée au dépôt de verre et à la zone de lavage des caisses * Risque de chute depuis le haut du quai	* Vitesse limitée à 10 Km/h sur le site * dépôt du verre manuellement sur l'aire de stockage du SMD3 * Respect du plan de circulation, du protocole de sécurité et du règlement intérieur	3	3	9	respect des zones de circulation, renouvellement signalétique, respect des règles de conduite et du règlement intérieur.
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Renversement Perte de matériaux ou matériels	Agents piétons, sur la voie publique : Déplacements des caissettes de collecte du verre dangereux, ou du matériel : * Charge déséquilibrée * Charge lourde mobile (difficile à caller)	* Circuler sans précipitation, et avec vigilance, surtout dans les centres historiques * Consigne donnée aux conducteurs de veiller au bon équilibrage des charges pour éviter renversement * Blocage ou sanglage de la charge à l'intérieur des VL * Piétons : Utiliser les EPI mis à disposition (Gilet de sécurité, chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants)	3	2	6	renouvellement FCO +CACES
	Collision Heurt	Arrêt des VL sur la chaussée lors de l'enlèvement des caissettes de verre	* Circuler, et/ou s'arrêter, sans précipitation, et avec vigilance, surtout dans les centres historiques * De préférence, stationner le véhicule sur les emplacements réservés à cet effet * En cas d'impossibilité, mettre les feux de détresse du VL en action et limiter la durée de l'arrêt au strict nécessaire (maxi 15 mn) * Piétons : Utiliser les EPI mis à disposition (Gilet de sécurité, chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants)	3	3	9	respect des consignes de sécurité +CACES
	Ecrasement	Conducteur exposé à la circulation routière (descente de véhicule, circulation sur voirie)	* Port des vêtements haute visibilité de classe 3 * Consigne aux agents de s'assurer qu'aucun véhicule ne croise ou double le VL avant de quitter ou d'entrer dans le véhicule	3	4	16	EPI obligatoire +CACES +respect des règles de circulation
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	* Provocation d'un accident * Collision	Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au volant (cf risque 8-9)	* Interdiction d'alcool au travail et possibilité recours à l'alcootest pour les agents de conduite précisés dans le règlement intérieur ? Contrôles d'alcoolémie inopinés (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire le départ d'un agent si nécessaire	3	3	9	campagne de sensibilisation et de prévention FCO+FIMO
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène	Contamination, infection par piqûre ou morsures	Exposition à des animaux ou insectes dangereux : - colonies de rats en certains points importants de collecte - chiens agressifs - insectes agressifs (guêpes, frelons)	* Vaccination gratuite contre la leptospirose * Dératization par les communes et par les établissements visités * Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport aux morsures) * Trousse de 1ers secours dans les véhicules (limiter l'infection) * Consignes d'examen aux urgences de l'Hôpital en cas de doute ou de crainte	3	1	3	port des EPI obligatoire, renouvellement trousse aux 1er secours, respect des règles de sécurité.
		Présence d'objets piquants, coupants, tranchants, notamment du verre cassé	* Egaliser la quantité de verre dans la caissette, en veillant à éviter tout risque de coupure * Pour le ramassage des caissettes en porte à porte, celles-ci devront être saisies par le dessus pour prévenir tous risques de coupures * Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport au verre et aiguilles) * Trousse de 1ers secours dans les véhicules (limiter l'infection)	3	2	6	port des EPI obligatoire, renouvellement trousse aux 1er secours, respect des règles de sécurité.
		Contact déjections et déchets souillés	* Matériel de nettoyage des mains adaptés au risque biologique : savon liquide, papier à usage unique (et gel hydroalcoolique) * Consigne de se laver les mains régulièrement * Vestiaires et installations sanitaires à disposition des agents avant et après la collecte	3	1	3	* Formaliser les consignes (les intégrer dans un livret d'accueil et/ou règlement intérieur et/ou note de service)
24- Risque lié au travail isolé	Agression Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Déplacements en duo	* Stage CNFPT pour la gestion des conflits * Téléphone portatif permettant de contacter la direction ou les services de secours * Contact en amont entre le SICTOM et les "clients", signature de conventions pour la collecte du verre	2	2	4	système intrusion, homme mort connecté.

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°2-quater : CONDUITE DES VEHICULES LEGRS, LIVRAISONS ET REPARATION DES BACS - DECOUPE DES BACS ET BORNES EN FIN DE VIE - LIVRAISONS DIVERSES EN VL

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	* Glissade * Trébuchement	Circulation sur sols irréguliers, glissants, dégradés notamment lors de : * Livraison de matériel (Dépôt et/ou reprise) des bacs neufs ou usagés	* Chaussures de sécurité antidérapantes * Eviter la précipitation	4	2	8	PORT DES EPI OBLIGATOIRE RESPECT DES CONSIGNES DES SECURITE FORMATION AUX TMS
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (en dehors des manutentions)	* Lombalgies * Troubles musculosquelettiques (cervicales, épaules, lombaires)	* gestes répétitifs de soulèvement des bacs pour leur réparation, des bornes lors du découpage * Déplacement des bacs	* Porter les charges lourdes à l'aide de l'élévateur	4	2	8	* Formation des agents aux TMS
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	* Collision * Heurt * Ecrasement * chute	Manœuvre des véhicules légers sur les pistes et sites : * Risque de chute depuis le haut du quai	* Vitesse limitée à 10 Km/h sur le site * Respect du plan de circulation, du protocole de sécurité et du règlement intérieur	4	3	12	respect des zones de circulation, renouvellement signalétique. respect des regles de conduite et du règlement interieur.
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Renversement Collision Heurt Ecrasement	*Agents piétons, sur la voie publique : Travaux de réparation des bacs au bord de la chaussée *Arrêt des VL sur la chaussée *Conducteur exposé à la circulation routière (descente de véhicule, circulation sur voirie)	* Utiliser les EPI mis à disposition (Gilet de sécurité, chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants) * S'écarter autant que possible de la chaussée, de préférence travailler sur les emplacements prévus pour disposer les bacs * A l'arrêt, mettre les feux de détresse et le triangle si nécessaire * S'assurer qu'aucun véhicule ne croise ou double le VL avant de quitter ou d'entrer dans le véhicule	4	4	16	renouvellement FCO +CACES
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	* Provocation d'un accident * Collision	Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au volant (cf risque 8-9)	* Interdiction d'alcool ou de drogues au travail et possibilité recours à des tests pour les agents de conduite Contrôles d'alcoolémie inopinés (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire le départ d'un agent si nécessaire	1	4	4	campagne de sensibilisation et de prévention FCO+FIMO
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène	Contamination, infection par piqûre ou morsures	Exposition à des animaux ou insectes dangereux : - colonies de rats en certains points importants de collecte - chiens agressifs - insectes agressifs (guêpes, frelons)	* Vaccination gratuite contre la leptospirose * Dératisation par les communes et par les établissements visités * Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport aux morsures) et produit insecticide à disposition * Trousse de 1ers secours dans les véhicules (limiter l'infection) * Consignes d'examen aux urgences de l'Hôpital en cas de doute ou de crainte	3	3	9	port des EPI obligatoire, renouvellement trousse aux 1er secours, respect des regles de sécurité.
		Présence d'objets piquants, coupants, tranchants	* Manipuler les sacs de déchets avec précaution en veillant à éviter tout risque de coupure ou piqûre * Gants de protection portés par les agents (mais protection limitée par rapport au verre et aiguilles) * Trousse de 1ers secours dans les véhicules (limiter l'infection)	4	2	8	* Formaliser une consigne écrite pour le comportement à adopter en cas d'accident d'exposition au sang - coupure, piqûre- (AES) : Arrêt immédiat aux Urgences de l'hôpital
		Contact déjections et déchets souillés	* Matériel de nettoyage des mains adaptés au risque biologique : savon liquide, papier à usage unique (et gel hydroalcoolique) * Consigne de se laver les mains régulièrement * Vestiaires et installations sanitaires à disposition des agents avant et après la journée de travail	4	1	4	* Formaliser les consignes (les intégrer dans un livret d'accueil et/ou règlement intérieur et/ou note de service)
24- Risque lié au travail isolé	Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Déplacements en solo	* Téléphone portatif permettant de contacter la direction ou les services de secours	4	2	8	système intrusion, homme mort connecté.

024-252402284-20250203-11_030225-DE
Reçu le 10/02/2025

UNITE DE TRAVAIL N°3 : DECHETERIES

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	Glissade Trébuchement	Circulation sur le site de la déchèterie (pour chacune)	* Nettoyer, balayer * Maintenir le haut du quai des déchèteries toujours libre de tout matériel * Agir sans précipitation * Chaussures de sécurité à semelles anti-dérapantes	4	2	8	PORT DES EPI OBLIGATOIRE
2- risque de chute de hauteur	* Chute d'agent ou d'usager en partie basse des quais	Circulation et port de charges au niveau des plates-formes de déchargement	- Plan de circulation sur les sites * Présence de protections collectives empêchant les chutes : * Gardes corps naturel : les caissons utilisés sont plus hauts que le quai	4	4	16	* Mettre aux normes les hauts de quais (garde corps, ...) * Butée au sol, à l'approche du bord du quai, pour aider l'usager à stationner son véhicule
	Chute d'agent	Installation des bâches de couverture en haut des bennes avant leur enlèvement		4	3	12	* Bâchage mécanisé adapté au type de benne et de produit
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	Lombalgies Coups Ecrasement des mains et des pieds	Manutention de charges et d'objets pour aider les usagers : charges lourdes ou encombrantes	* Utilisation de diable, ou du matériel mécanisé mis à disposition * Port obligatoire de gants de manutention * Port obligatoire de chaussure de protection * Agir avec méthode et sans précipitation * Si possibilité de l'agent, et à la demande des usagers, aider aux manutentions mais ne pas les faire à leur place	4	3	12	* Formation des agents aux TMS.RENOUVELLEMENT DES FORMATIONS AUX 1ER SECOURS
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (hors manutentions)	Lombalgies Troubles musculosquelettiques (TMS)	Maintien prolongé de la posture debout		4	2	8	* Formation des agents aux TMS
7 - 22- Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	Collision Heurt Renversement Ecrasement	* Présence de véhicule particulier sur le haut des quais, manœuvres parfois difficiles * Présence de véhicule PL (entreprises extérieures) pendant les heures d'ouverture pour enlèvement de marchandises * Présence des porteurs en bas du quai	* Téléphones portatifs avec numéros d'urgences à prévenir en cas d'accident * Plan de circulation sur le site (à la fois pour les entreprises et pour les usagers) : limiter la vitesse et les zones de croisements * Fournir et faire signer le protocole de sécurité à chaque entreprise concernée * espaces et couloirs de circulation matérialisés à SARLAT et à CENAC, de stationnement pour décharger... * Organiser et contrôler les mouvements des véhicules sur le site, voire, si nécessaire, fermer provisoirement le site aux particuliers le temps de l'enlèvement des marchandises * Agents équipés de gilets et/ou pantalons de signalisation à haute visibilité * De préférence, aménagements d'horaires distincts entre entreprises (pour pose et dépose de bennes) et usagers	4	4	16	* Matérialiser les espaces et couloirs de circulation, de stationnement pour décharger... (hors Cénac et Sarlat) * Harmoniser et sécuriser les voies de circulation lors du réaménagement des différents sites, et en attente des travaux prévoir des cônes de lubec pour délimiter temporairement les zones de chargement et de déchargement RENOUVELLEMENT SIGNALÉTIQUE DECHARGEMENT
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne et troubles auditifs	Opérations avec niveaux sonores gênants (manipulations de bennes, éliminations de déchets métalliques, collecte de verre)	* Dans la mesure du possible, réalisation de ces opérations en dehors des horaires d'ouverture du public * possibilité au chauffeur d'utiliser le casque anti-bruit	4	3	12	
13 - 14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Brûlure Allergies Intoxication	* Manipulation des DDS * Stockage des DDS (produits dangereux et incompatibles)	* Locaux aménagés et adaptés aux stockages : respect strict des conditions de stockage, ventilation et bacs de rétention, local hors de portée des usagers (rien ne doit obstruer les grilles de ventilation) * Lire les notices sur les bidons de produits toxiques ou dangereux : les respecter strictement * Utiliser obligatoirement les EPI spécifiques (masques, gants, tabliers, lunettes, lave-yeux) et douche à disposition * Formation sur les risques et précautions liés à la manipulation des produits réceptionnés et stockés dans le local de DDS	4	4	16	* Vérifier la ventilation des locaux DDS, voire aménager une ventilation centrale * Vérifier l'aménagement intérieur afin d'éviter le stockage de produits dangereux à hauteur du visage * Vérifier la périodicité des enlèvements
	Incendie Explosion		* Créer un périmètre de sécurité * Evacuation immédiate du site	4	4	16	* Formation des agents à l'utilisation des extincteurs * Formation SST
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	* Provocation d'un accident	Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au contact du public	* Interdiction d'alcool au travail et possibilité recours à l'alcootest pour les agents au contact du public précisés dans le règlement intérieur Contrôles d'alcoolémie inopinés (sanctions si positif) * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire à l'agent de prendre son poste si nécessaire	1	4	4	campagne de sensibilisation et de prévention FCO+FIMO
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	* Déshydratation * Malaise	Agents exposés à des chaleurs excessives (canicule)	* Possibilité de se réhydrater, avec boissons non alcoolisées, dans le local * Consigne aux agents de se réhydrater régulièrement et ne pas attendre d'avoir soif pour boire.	4	1	4	* Consigne aux agents de se réhydrater régulièrement et ne pas attendre d'avoir soif pour boire. * Possibilité pour chaque agent de se munir de boissons non alcoolisées afin de se désaltérer durant le travail.
	Coup de froid	Agents exposés aux intempéries, froid, froid intense	* Vêtement de travail adapté * Local chauffé	4	1	4	port d'équipement individuel adapté aux conditions climatiques
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène	Infection Contamination	Manipulation de déchets coupants ou piquants (DASRI), parfois souillés ou oxydés	* Port de gants de manutention * Port de chaussures de protection * Agir avec méthode et sans précipitation * Assurer les premiers soins à l'aide de la trousse de premiers secours * Visite médicale, analyses et soins appropriés * Collecte des boîtes spécifiques pour les DASRI (seringues) en vue leur recyclage	4	3	12	* Inciter les usagers à utiliser les boîtes normalisées spécifiques aux DASRI RENOUVELLEMENT FORMATION
		Présence de rongeurs	* Campagne de vaccination contre la Leptospirose	2	4	12	* SUIVI DE DERATISATION: les différents sites RENOUVELLEMENT VACCINATION
23 - Risques psychosociaux	* Stress * Fatigue mentale	* Difficultés de gestion de site du fait d'une forte affluence * Solitude des agents sur le site	* Possibilité de contacter le centre d'exploitation, la plupart du temps, et le Directeur à tout moment * Possibilité de prendre rendez-vous avec un psychologue du travail	3	1	3	* Formation concernant l'accueil et la gestion d'une déchèterie
24 - Risques liés au travail isolé	Agression Chutes Basculement	* Altercations avec certains usagers récupérateurs de déchets indécidés	* Téléphones portatifs avec numéros d'urgences à prévenir en cas d'accident * Possibilité de contacter le centre d'exploitation, la plupart du temps, et le Directeur à tout moment * Chaque site est éclairé efficacement * Information des usagers à l'entrée (horaires d'ouverture, déchets acceptés, qualification de la déchèterie...) Affichage et/ou Transmission du règlement intérieur propre à la déchèterie	3	2	6	* Formation à l'accueil, à la gestion des personnes et la gestion du stress (Inscrit au plan de formation)

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	Glissade Trébuchement	Circulation sur le site de la déchèterie (pour chacune)	* Nettoyer, balayer * Maintenir le haut du quai des déchèteries toujours libre de tout matériau * Agir sans précipitation * Chaussures de sécurité à semelles anti-dérapantes	4	2	8	port des EPI obligatoire; renouvellement du matériel respect des consignes de sécurité.
2- risque de chute de hauteur	Chute d'agent en partie basse des quais	Circulation et port de charges au niveau des plates-formes de déchargement	- Plan de circulation sur les sites - Présence de protections collectives empêchant les chutes : * Gardes corps normalisés * Butée au sol, ou plots, à l'approche du bord du quai, pour aider le conducteur * Utiliser le matériel mécanisé adapté mis à disposition	4	2	8	* Mettre aux normes les hauts de quais (garde-corps, ...), sauf CENAC et SARLAT qui ont été rénovés
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	Troubles dorso-lombaires Coupures, blessures Ecrasement	Manutention de charges et d'objets : charges lourdes ou encombrantes Utilisation de petit matériel mécanique Projection d'éclats de verre ou autres	* Mise à disposition de matériels destinés à faciliter les manutentions dans le cadre d'un poste de travail aménagé * Port obligatoire de gants de manutention, de chaussure de protection * Port obligatoire du casque avec visière de protection (projection de verre ou autre) * Agir avec méthode et sans précipitation	4	3	12	* Si nécessaire, demander de l'aide auprès du gardien pour les manutentions * Formation des agents aux TMS * Prévoir l'installation d'un palan+renouvellement*
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (hors manutentions)	Troubles dorso-lombaires, Troubles musculosquelettiques (TMS)	Maintien prolongé de la posture debout	* Si besoin, faire des pauses, changer d'activité afin de travailler assis	4	2	8	* Formation des agents aux TMS, renouvellement des formations
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	Collision Heurt Renversement Ecrasement	* Présence de véhicule particulier ou de poids lourds des récupérateurs sur le haut des quais, manœuvres parfois difficiles * Présence des porteurs en bas du quai	* Téléphones portatifs avec numéros d'urgences à prévenir en cas d'accident * Agents équipés de gilets et/ou pantalons de signalisation à haute visibilité * Respecter le code de la route et la signalisation au sol, ainsi que les directives du gardien du site * Les espaces et couloirs de circulation, de stationnement pour décharger sont matérialisés * Suivre le plan de circulation sur le site (à la fois pour les entreprises et pour les usagers) : limiter la vitesse et les zones de croisements * Si possible, aménagements d'horaires distincts entre entreprises (pour pose et dépose de bennes) et usagers	4	4	16	respect du plan de circulation, respect des consignes de sécurité, renouvellement de la signalétique
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne et troubles auditifs	Opérations avec niveaux sonores gênants (manipulations de bennes, éliminations de déchets métalliques, collecte du verre) - situation exceptionnelle- Utilisation de matériel mécanique	* Utiliser un casque anti-bruit si nécessaire	4	1	4	renouvellement matériel anti bruit
13 - 14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Brûlure Allergies Intoxication	* Proximité des DDS (déchets dangereux des ménages) * Procédures de stockage des DDS (déchets dangereux et incompatibles)	* Locaux aménagés et adaptés aux stockages : respect strict des conditions de stockage, ventilation et bacs de rétention, local hors de portée des usagers (rien ne doit obstruer les grilles de ventilation) * L'agent de démantèlement n'est pas habilité à manipuler les DDS * EPI spécifiques (masques, gants, tabliers, lunettes, lave-yeux) et douche à disposition	1	2	3	renouvellement masques et cartouches, renouvellement formation aux produit spéciaux
	Incendie Explosion		* Créer un périmètre de sécurité * Evacuation immédiate du site	4	4	16	* Formation des agents à l'utilisation des extincteurs +renouvellement des formations
16 - Risque lié à l'alcool, au tabac, aux médicaments et aux produits illicites	* Provocation d'un accident, d'un incendie	Etat d'imprégnation d'alcool ou de drogues au contact du public Fumer pendant le travail	* Interdiction d'alcool au travail et possibilité recours à l'alcootest pour les agents au contact du public précisés dans le règlement intérieur Contrôles d'alcoolémie inopinés (sanctions si positif) * Ne pas fumer pendant l'opération de démantèlement et dans l'espace dédié à cet effet * Tenir l'endroit rangé et enlever tout débris pour éviter tout risque d'incendie * Autorisation donnée à la hiérarchie d'interdire à l'agent de prendre son poste si nécessaire	1	4	4	campagne de prévention régulière, respect du règlement intérieur
17 - Risque lié à l'électricité	Electrisation, Electrocutation, brûlure, incendie	Démantèlement effectué à l'aide d'outils électriques	Utiliser un matériel en bon état Travailler à un endroit sec et propre (abri couvert) Débrancher les appareils non utilisés Surveillance du gardien du site habilité à prévenir, sécuriser et secourir Utiliser le bouton d'arrêt d'urgence dit Coup de poing	4	4	16	renouvellement formation à l'habilitation électrique de l'agent
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	* Déshydratation * Malaise	Agents exposés à des chaleurs excessives (canicule)	* Possibilité de se réhydrater, avec boissons non alcoolisées, dans le local de gardiennage * Consigne aux agents de se réhydrater régulièrement et ne pas attendre d'avoir soif pour boire.	4	1	4	vetement adapté aux variation climatique et son renouvellement, EPI
	Coup de froid	Agents exposés aux intempéries, froid, froid intense	* Vêtement de travail adapté * Local de repos chauffé	4	1	4	vetements adapté aux variation climatique
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène	Infection Contamination	Présence de déchets coupants ou piquants (DASRI), parfois souillés ou oxydés	* L'agent n'est pas habilité à manipuler les DASRI * Agir avec méthode et sans précipitation * Assurer les premiers soins à l'aide de la trousse de premiers secours * Visite médicale, analyses et soins appropriés	4	1	4	* formation aux déchets spéciaux ,renouvellement ,port des EPI obligatoire
		Présence de rongeurs	* Campagne de vaccination contre la Leptospirose	4	4	16	* Dératiser les différents sites régulièrement
23 - psychosociaux	Agression Chutes Basculement	* Altercations avec certains usagers indécents, récupérateurs de déchets	* Téléphones portatifs avec numéros d'urgences à prévenir en cas d'accident * Possibilité de contacter le centre d'exploitation, la plupart du temps, et le Directeur à tout moment * Chaque site est éclairé efficacement * Information des usagers à l'entrée (horaires d'ouverture, déchets acceptés, qualification de la déchèterie...) Affichage et/ou Transmission du règlement intérieur propre à la déchèterie	3	2	6	* Formation à l'accueil et à la gestion des personnes difficiles, dispositif homme mort et intrusion

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	Glissade Trébuchement	* Outils non rangés encombrant la zone de travail * Huiles ou fluides répandus au sol	* Desserte de travail pour chaque mécanicien * Produits absorbants disponibles * Bac de rétention sous les cuves d'huiles ou de fluides entreposées	4	2	8	renouvellement produit absorbant.
2 - Risque de chute de hauteur		Montées et descentes de la cabine des véhicules	* Marches pourvues de revêtement anti-dérapant * Consignes données aux agents : - pour monter ou descendre d'une cabine de camion, toute personne doit respecter la règle des trois points d'appui - La montée ou la descente se fait toujours face à la cabine. Ne jamais sauter !	4	2	8	* Organiser réunion périodique sur le rappel des règles de sécurité * Formaliser les consignes (les intégrer au livret d'accueil et/ou règlement intérieur)
		* Changement de gyrophares, ampoules, de signalisation des éclairages, des feux à éclats en partie haute des bennes * Fosse de travail non sécurisée (balisée au sol, Poteaux amovibles et chaînes de couleur)	* Utilisation de la plateforme de travail mobile, de préférence, ou de l'échelle * Sécurisation des échelles + contrôle régulier de leur état * Equipement de balisage de la fosse de travail à mettre en place lorsqu'elle n'est pas utilisée * ou Recouvrir la fosse lorsqu'elle n'est pas utilisée	2	3	8	contrôle régulier des échelles et escabots
3 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	Chute de pièces détachées lors du démontage Chute d'outils	* Déplacement dans la zone de travail ou à proximité, manipulation des outils et de pièces détachées pour les opérations de démontage-remontage	* Porter les chaussures de sécurité * Accès interdit aux zones de travail soumises au risque (pour les agents extérieurs au service) * Plateau de disposition des outils	4	1	4	* Prévoir un affichage dans le garage concernant l'interdiction d'accès des personnes étrangères au service
	Ecrasement par la porte de la benne de la BOM	Ouverture de la porte pendant les opérations d'entretien et de maintenance à l'intérieur de la benne	* Etre accompagné d'une tierce personne, prête à appuyer sur le bouton d'arrêt d'urgence en cas d'accident * Porter des chaussures de sécurité * Rester vigilant, agir avec réflexion et sans précipitation, * Mettre les béquilles de sécurité lors de l'ouverture de la porte arrière, et des chandelles amovibles * Ne circuler ou stationner sous la porte que si l'entretien mécanique ne peut se faire autrement * Si besoin d'entrer dans la benne, passer par la trappe de visite située à l'avant	2	4	12	respect des consignes de sécurité
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	Ecrasement des pieds Lombalgies Troubles musculosquelettiques (TMS)	* Manipulation pièces détachées lourdes	* Porter les chaussures de sécurité * Utilisation d'outils de levage * Mécanisation des manutentions lourdes (transpalette, vérin de fosse)	4	2	8	* Formation des agents aux TMS * Etudier la possibilité d'un palan
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (hors manutentions)	Lombalgies TMS	* Positions de travail parfois compliquées pour accéder aux organes mécaniques, ou lors de découpe des bacs ou bornes	* Utiliser la fosse pour travailler sous les camions * ou utiliser le charriot de visite pour se déplacer sous les véhicules, et limiter les contorsions * Utiliser le vérin de fosse et l'élevateur pour mettre à hauteur les objets mécaniques lourds * Utiliser l'élevateur pour soulever les bacs ou les bornes à découper	3	2	6	respect des gestes et postures, emploi régulier de moyens de levage mécanique.
6 - Risque lié aux manutentions mécaniques	Collision avec d'autres véhicules Ecrasement Chute de charge	* Conduite du chariot élévateur dans l'environnement des ateliers, en présence d'autres véhicules	* Formation au CACES chariot élévateur + autorisation de conduite * Formation à l'utilisation des outils de levage * Equilibrer la charge sur la fourche du chariot * Remettre les véhicules à leur place habituelle une fois les réparations réalisées afin de favoriser la visibilité et le passage sur le site	3	3	9	* Améliorer la visibilité, renouvellement formation caces, renouvellement traçage au sol, respect des consignes de sécurité
	Chute Ecrasement par le système de compaction	* Mise en fonctionnement du système de compaction de la BOM lors d'intervention mécanique pour vérification de la réparation	* Etre accompagné d'une tierce personne, prête à appuyer sur le bouton d'arrêt d'urgence en cas d'accident * Porter des chaussures de sécurité * Rester vigilant, agir avec réflexion et sans précipitation, * Toujours prendre appui sur des parties fixes de la BOM	3	3	9	respect des consignes de sécurité
7- Risques liés aux circulations et aux déplacements sur site	* Collision * Heurt * Ecrasement	Manœuvre des véhicules sur les pistes et dans le garage : * Prise, dépose et circulation des camions * Transfert des caissons sur les remorques * Manœuvre d'accès à l'aire de lavage * Echappement d'une polybenne	* Vitesse limitée à 10 Km/h sur l'ensemble du site * Zone de manœuvre en bas du quai de transfert réservée aux services techniques et au dépôt des pneumatiques * Pas de circulation piétons sur la zone de manœuvre sauf intervention du personnel * Zone de livraisons (PL et VL ainsi que bureaux) déterminées * Pistes interdites aux VL des collaborateurs ou visiteurs (parking dédié) * Port du gilet de visualisation par tous les agents	4	4	16	* Réactualiser le marquage au sol * Proposer des formation Sécurité et Santé au Travail respect des consignes de sécurité
8-9 - Risques liés aux circulations et aux déplacements routiers	Collision Heurt Ecrasement	* Arrêt des véhicules (PL ou VL) sur la chaussée en raison de panne mécanique * Conducteur exposé à la circulation routière (descente de véhicule, circulation sur voirie, dépannage ou réparation sur voirie)	* Port des vêtements haute visibilité de classe 3 * Strict balisage de la zone de l'accident, dès l'arrêt et jusqu'à achèvement du dépannage * Mise en sécurité de la zone et si besoin faciliter la circulation des autres véhicules roulants * Consigne aux conducteurs de s'assurer qu'aucun véhicule ne croise ou double le camion avant de se déplacer sur la chaussée	2	4	12	* Proposer des formation Sécurité et Santé au Travail respect des consignes de circulation, renouvellement caces
10 - Risques et nuisances liés aux machines et équipements de travail	Projection de matières et lésions oculaires Brûlure Rayonnement	Travaux de soudage	* Porter le matériel de protection (masque à souder, tablier de protection, manchettes et gants de cuir) * Disposer les panneaux de protection autour de la zone de soudage * A posteriori, effectuer un contrôle médical approprié	3	3	9	respect des consignes de sécurité port des EPI, formation aux 1er secours
	Projection de matières et lésions oculaires Inhalation de particules	Utilisation de machines pour découper, façonner, meuler, ponçer les pièces métalliques	* Formation dispensée lors de l'acquisition de nouveau matériel (découpe laser par exemple) * Porter des lunettes de protection * Porter un masque en papier (P) * Présence des carters de protection sur les machines	4	2	8	port des EPI obligatoire, renouvellement des équipements
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Troubles et lésions auditifs	* Bruit des machines et moteurs	* Port de casque de protection auditive	4	3	12	contrôle des nuisances auditive
12 - Risque d'incendie ou d'explosion	.	* Produits et huiles en stock * Matériels électriques	* Classer les produits selon leurs caractéristiques de dangerosité * Adopter un stockage normalisé (produits incompatibles éloignés) sur des réceptacles réglementaires : en cas de fuite, le bac de rétention récupère les pertes liquides * Afficher sur les produits, et connaître, les notices techniques et de sécurité * Suivre à la lettre des conseils d'utilisation fournis par les sociétés fabricantes	4	3	12	* Prévoir une information de tous les agents pour que chacun sache arrêter l'interrupteur général électrique (cas d'urgence, ou danger) * Renouveler périodiquement la formation des agents à l'utilisation des extincteurs
13 - 14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Intoxication Allergies Irritation Brûlure	* Manipulation d'huiles, solvants et autres produits chimiques (ad- blue, dégraissants, solvants) * Stockage des produits chimiques * Emission de vapeurs de ces produits dans les ateliers	* Débrancher le matériel après chaque utilisation * Laisser libre accès à l'interrupteur général électrique * Les mécaniciens sont dotés de l'habilitation électrique * Laisser à disposition, et utiliser si nécessaire, les extincteurs de catégorie adaptée * Formation des agents à l'utilisation des extincteurs	4	2	8	* Installation d'un extracteur de gaz brûlés, branché sur pots d'échappement des véhicules en cours de travail * Tenir à jour les fiches techniques des produits
17 - Risque lié à l'électricité	Electrisation Electrocution Brûlure	Utilisation du réseau 220V et de la force	* Débrancher le matériel après chaque utilisation * Laisser libre accès à l'interrupteur général électrique * Habilitation électrique pour les mécaniciens	4	4	16	* Proposer des formation Sécurité et Santé au Travail formation de l'habilitation électrique

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°5 : COMPOSTAGE DES BOUES DE STEP

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	Glissade Trébuchement	Déplacements effectués notamment aux environs des andins, des boues de STEP	* Port de chaussures de sécurité à semelles antidérapantes * Nettoyage régulier du site * Agir sans précipitation	4	2	8	renouvellement EPI*chaussures et botte agripantes
2 - Risque de chute de hauteur	Glissade des marchepieds ou des niveaux Chute	* Montée et descente du chargeur * Utilisation de l'estrade mobile (lavage conteneur) * Montée et descente des andins (relevage des températures)	* Formation CACES à l'utilisation du chargeur * Chaussures de sécurité à semelles antidérapantes * Revêtements adhérents sur les marches des engins	4	3	12	* Fourniture de bottes (marche dans les andins afin de relever les températures) *formation securite caces descente de l'engin 3 pts d'appuis
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (hors manutentions)	Troubles dorsolombaires ou musculosquelettiques	Conduite chargeur	* Chargeur équipé d'un poste de conduite ergonomique	4	3	12	verification organisme agréé apave,dekra
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	Collision Heurt Décrochage des outils de travail Décrochage d'une polybenne	Manœuvre des engins : * Chargeur * camions de transport des boues de STEP	* Vitesse limitée à 10 Km/h sur le site * Zone de livraison des boues de STEP, bien identifiée sur le site * Accès du site limité aux seuls véhicules autorisés	4	4	16	entretien de la voirie, respect de la signalisation, respect du règlement intérieur, formation FCO mis en place d'un plan intervention temporaire
10 - Risque lié aux machines et équipements de travail	* Collision ou Ecrasement lors des opérations de broyage ou de criblage	* Chargement des co-produits broyés * Mélange des boues et des co-produits * Déplacement de matériaux broyés ou criblés * Chargement du compost criblé	* Cabine du chargeur fermée * Agir sans précipitation * Port des EPI * Synchroniser le travail avec celui du chargeur de l'entreprise prestataire de service * Formation CACES pour le conducteur du chargeur + autorisation de conduite	2	4	12	* Pesée automatique dans le chargeur, consigne de sécurité du site *chargeuse equiper du bmr cabine presurisée
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Troubles auditifs	Bruit ambiant lors du criblage		4	3	12	* Casque antibruit / bouchons d'oreilles mesure dba periodique
12 - Risque d'incendie ou d'explosion	Elevation de température des andains peut provoquer la combustion	Dysfonctionnement du système informatique de pilotage des températures et de la ventilation	* Equipement en extincteurs * bassin de rétention d'eau sur le site * Contrôle régulier du système informatique de pilotage de la ventilation	4	4	16	formation incendie+renouvellement, formation habilitation électrique
17 - Risque lié à l'électricité	Electrocution Départ de feu	* Dysfonctionnement du réseau électrique * Puissance électrique très forte sur le site	* Habilitation électrique des gestionnaires du site * Contrôle régulier des installations électriques par un organisme agréé	4	4	16	formation incendie+renouvellement, formation habilitation électrique *contrôle par organisme agréé
21 - Risque lié aux agents biologiques et/ou au manque d'hygiène	Contaminations bactériologiques	Possibilité de contact corporel avec les boues de STEP lors : * de leur apport régulier * du relevage quotidien d'échantillons * du nettoyage de la benne de transport des boues	* Port de gants obligatoire * Masques disponibles (y compris pour balayage du site) * EPI pour le lavage de benne (combinaison, lunettes, gants) * Prise de douches après le travail * Produits désinfectants * Réservoir d'eau sur la balayeuse * Climatisation dans la chargeuse permettant de travailler dans un habitacle clos	4	4	16	* Effectuer un entretien annuel des bouches de ventilation disposées dans le hangar (nécessité d'une nacelle) et du bio-filtre * Entretien de la climatisation du véhicule régulièrement * Nettoyage des locaux très régulièrement
	Maux de tête	* Emanation d'ammoniac lors du retournement des andins	* Bâtiment ventilé (semi-couvert) * Porter un masque * Limiter le temps de présence à ce poste (changer d'activité)	4	4	16	* Etudier les possibilités de quantifier le taux d'ammoniac et de gaz carbonique contenus dans l'air, sur les différentes zones (dépôt des boues, des co-produits, andins d'hygiénisation, andins de maturation, aire de compost, et les bureaux) *cabine presuriser bmr
24 - Risques liés au travail isolé	Chute Perte de contrôle des machines Malaise Perte de connaissance	Absence de présence de collègues sur le site	* Téléphones sans fil disponibles et devant être en permanence en service	4	4	16	Dispositif dit "Homme mort"

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITE DE TRAVAIL N°6 : ENTRETIEN DU SITE (menus travaux et espaces verts)

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	* Glissade * Trébuchement	Sols glissants et inégaux lors de la circulation sur site	* Port de chaussures à semelles antidérapantes	4	2	8	renouvellement produit absorbant.
2 - Risque de chute de hauteur	Glissade et chute en contrebas	Travail avec la débroussailluse sur les talus à forte pente ; Travail à l'aide d'un escabeau	* Chaussures de sécurité à semelles antidérapantes * Débroussaillage par temps sec * Sécuriser l'escabeau	2	2	4	* Organiser réunion périodique sur le rappel des règles de sécurité * Formaliser les consignes (les intégrer au livret d'accueil et/ou règlement intérieur) port des EPI obligatoire
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	Coupure	Utilisation de la débroussailluse ou de la tondeuse autoportée	* Ne pas approcher la main de la barre de coupe et du carter, si nécessaire, utiliser un outil (même pour un matériel à l'arrêt complet)	2	3	8	* Formation machines espaces verts (cf CNFPT) * Formation des agents aux TMS
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (hors manutentions)	* Lomalgies * Troubles musculosquelettiques (TMS)	Contraignantes physiques liées : - à l'utilisation de la débroussailluse - au chargement et déchargement de sacs, bacs, etc - à des travaux d'entretien, éventuellement en hauteur	* Utilisation de machines adaptées (hamais de maintien, réglages avant travaux) * Interrompre régulièrement le travail afin de détendre les muscles et de préserver les articulations * Alternier avec d'autres travaux	3	3	9	
7 - Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site (hors de la voie publique)	* Collision * Heurt * Ecrasement	Déplacement sur les différents sites	* Utiliser un véhicule de service, réduire la vitesse * Porter un gilet de visualisation, * Vérifier que l'espace disponible permette de circuler dans de bonnes conditions	4	4	16	respect des zones de circulation, renouvellement signalétique, respect des règles de conduite et du règlement intérieur.
		Circulation de l'agent sur site	* Se déplacer en bordure des voies de circulation des véhicules, Pporter les EPI	4	4	16	
8 - 9 Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	Renversement Perte de matériaux ou matériels	Agents piétons, sur la voie publique :	* Circuler sans précipitation, et avec vigilance, * Consigne donnée aux conducteurs de veiller au bon équilibre des charges pour éviter renversement * Blocage ou sanglage de la charge à l'intérieur des VL	3	3	9	renouvellement FCO +CACES
	Collision Heurt	Arrêt des VL sur la chaussée	* Circuler, et/ou s'arrêter, sans précipitation, et avec vigilance, * De préférence, stationner le véhicule sur les emplacements réservés à cet effet * En cas d'impossibilité, mettre les feux de détresse du VL en action et limiter la durée de l'arrêt au strict nécessaire (maxi 15 mn) ; utiliser le triangle pour être bien identifié * Port des vêtements haute visibilité de classe 3 * Consigne aux conducteurs de s'assurer qu'aucun véhicule ne croise ou double le VL avant de quitter ou d'entrer dans le véhicule	3	3	9	
	Ecrasement	Conducteur exposé à la circulation routière (descente de véhicule, circulation sur voirie)		3	4	16	respect des consignes de securite +CACES
10 - Risque lié aux machines et équipements de travail	* Coupure * Perforation * Projection * Ecrasement * Entraînement	* Utilisation débroussailluse et tondeuse autoportée	* Porter les EPI et notamment chaussures de sécurité, gants, lunettes ou masques anti-projection	2	2	4	port des EPI obligatoire renouvellement formation
		Interventions sur les machines au niveau des organes mobiles (entretien, anomalie de fonctionnement, bourrage...)	* Couper les moteurs avant d'intervenir * Ne pas approcher la main de la barre de coupe et du carter, si nécessaire, utiliser un outil (même pour un matériel à l'arrêt complet) * Port de gants de manutention	2	3	8	fiche mécanique, intervention équipe mécanique
	Brûlure Incendie	Arrêt, remise en route et intervention sur moteur chaud	* Ne pas faire le plein de carburant lorsque les moteurs sont chauds * Port de gants de manutention	2	3	8	respect des consignes de securite et des manuels d'intervention
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne au travail Troubles auditifs	Machines bruyantes (tondeuse autoportée et débroussailluse)	* Port de casque de protection auditive	2	2	4	
13 - 14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Brûlure Irritation Allergie Intoxication Incendie (cf étiquettes et FDS)	Utilisation, voire dosages et dilutions, des produits désinfectants, détergents ou nettoyeurs	* Demander les Fiches de Données de sécurité des produits et tenir compte des indications et dosages * Etudier la notice d'utilisation afin de vérifier la compatibilité des produits * Formation de la femme de ménage à l'emploi du matériel et aux techniques d'entretien (cf CNFPT) * Utiliser les EPI : gants, blouse	2	2	4	* Remplacer produits par d'autres moins dangereux (comparer auparavant la dangerosité) formation utilisation petits materiel espace vert, formation produit phyto-sanitaire
		Stockage des produits de traitement (phytosanitaires) Préparation et réalisation des traitements phytosanitaires	* Classer les produits selon leurs caractéristiques de dangerosité (gérer les incompatibilités de stockage) * Lire les notices et vérifier la compatibilité * Laisser à disposition, et utiliser si nécessaire, les extincteurs de catégorie adaptée	2	2	4	renouvellement formation produits phyto sanitaire ,port des EPI OBLIGATOIRE
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	* Déshydratation * Gêne au travail * Malaise	Agent exposé aux températures élevées (période estivale) lors de l'entretien du site	* Possibilité de se désalétrer sur chacun des sites AVEC DES BOISSONS NON ALCOOLISEES	3	1	3	*PORT DE VETEMENT ADAPTE AUX CONDITIONS CLIMATIQUE ?CAMPAGNE DE PREVENTION HSUR LES FORTES CHALEURES
	* Gêne au travail * Coup de froid	Agent exposé aux basses températures et intempéries lors de l'entretien du site	* Présence sur chaque site de locaux chauffés permettant à l'agent de se réchauffer, si nécessaire * Dans la mesure du possible, déterminer le planning des travaux en rapport avec le temps	3	1	3	VETEMENT ADAPTE AUX CONDITIONS CLIMATIQUE
24 - Risques liés au travail isolé	* Accident * Blessure * Glissade	Agent seul à son poste	* Téléphones portatifs ou fixes avec numéros d'urgences à prévenir en cas d'accident * Possibilité de contacter le centre d'exploitation, la plupart du temps, et le Directeur à tout moment * Chaque site est éclairé efficacement	4	3	12	SYSTEME DE COMMUNICATION DIT HOMME MORT ET ANTI INTRUSION

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	Trébuchement	Présence de fils et câbles au sol	* Câblage sous gaine murale périphérique	4	1	4	
	Trébuchement	Présence de fournitures, d'objets, au sol (passages de circulation)	* Utiliser les locaux de stockage appropriés * Ne pas créer de stockage tampon dans les passages	4	2	8	LOCAUX DEDIE AUX RANGEMENTS
	Glissade	Surfaces glissantes lors du lavage des sols	* Lavage des sols des locaux en dehors des heures de travail des agents administratifs	4	2	8	PLANNING NETTOYAGE
2 - Risque de chute de hauteur	chûte	stockage de fournitures ou d'objets en hauteur circulation dans les escaliers	* Utilisation d'escabeau pour effectuer le rangement nécessaire * Circuler sans précipitation en évitant toute situation de déséquilibre	1	3	6	LIMITER LE TRAVAIL EN HAUTEUR
3 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets		Stockage de matériel en hauteur risquant de chuter	* Harmoniser la zone de stockage afin de favoriser le dépôt à hauteur d'homme	1	2	3	
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	Lombalgies Ecrasement de pieds Coupures, écrasement des mains	* Manutention de charges (cartons de papiers, composteurs, bacs à déchets, cartons de prospectus ou de sacs poubelles, ...)	* Agir avec méthode et sans précipitation	4	3	12	Formation des agents aux TMS
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (hors manutentions)	Troubles dorsolombaires Troubles musculosquelettiques (TMS)	Contraintes physiques liées à la position de travail (postures assises prolongées, gestes répétitifs lors de la saisie informatique, ...)	* Sièges ergonomiques (adaptés et réglables) * Positionnement des ordinateurs en fonction des morphologies de chacun	4	2	8	Formation des agents aux TMS
		Port de poids lors des livraisons (composteurs, cartons de sacs ou de prospectus, bacs à déchets, PSE), chargement des véhicules pour livraisons et distribution aux usagers	* Utilisation de diable si nécessaire * Port de gants de manutention et de chaussures de protection si nécessaire * Agir avec méthode et sans précipitation * Prendre des pauses corporelles avant l'installation de la fatigue ou l'apparition de douleurs * Alternance de travaux en postures assis et debout, phase dynamique (bouger)	4	2	8	
7, 8, 9- Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site ou sur la voie publique	Collision Heurt Renversement	Circulation avec les véhicules légers du SICTOM, sur les sites du SICTOM, sur la voie publique, sur le site des établissements d'accueil (écoles, CVD, SMD3, ISD-ND, mairies ...) ou en domaine privatif	* Respect du Code de la route et des plans de circulation du SICTOM et/ou des établissements accueillant les agents du SICTOM, vitesse limitée * Agents équipés de gilets de visualisation (sauf embauche et débauche) * Téléphones mobile avec numéros d'urgence à prévenir en cas d'accident	4	4	16	RESPECT CODE DE LA ROUTE ET DU REGLEMENT INTERIEUR
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne au travail Fatigue	Environnement de travail parfois bruyant et gênant pour le personnel, Pour le personnel travaillant près du photocopieur, Lors des visites du CVD ou lors de la communication dans les classes d'écoles	* S'accorder une pause lorsque le bruit dure plus d'une heure consécutive (photocopieur) * Au CVD, dialoguer avec le groupe avant, puis après la zone bruyante (visite de la cabine de tri) * Demander à chacun de réduire le niveau sonore lors de la discussion (respect de chacun)	4	1	4	
12 - Risque d'incendie ou d'explosion		Présence de matériel électrique (informatique) pouvant générer des échauffements et inflammations	* Installations électriques des locaux contrôlées annuellement par un organisme et mise en conformité par électricien le cas échéant * Présence d'extincteurs dans les locaux administratifs	4	2	8	* Formation des agents à l'utilisation des extincteurs
13-14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Brûlure Allergies Intoxication Incendie Explosion	Pour la préparation des interventions dans les écoles : * Manipulation de colles, solvants, peintures * Stockage des produits	* Lire les notices sur les emballages : les respecter strictement * Utiliser systématiquement les EPI spécifiques * Formation sur les risques et précautions liés à la manipulation des produits utilisés	4	2	8	RESPECT DES CONSIGNE DE SECURITE?RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR
17- Risque lié à l'électricité	Electrocution	Branchements électriques du matériel utilisé	* Ne pas utiliser de multiprises, ne pas faire de montage hors norme * Brancher un seul appareil par prise * Vérification annuelle des installations électriques	4	4	16	HABILITATION ELECTRIQUE VOIR AVEC LE TECHNIQUE A CHAQUE ANOMALIE ELECTRIQUE
18 - 19 Risque lié à l'éclairage et/ou à l'utilisation d'écran	Gêne au travail Fatigue et troubles visuels	Postes de travail exposés à la lumière extérieure et à l'ensoleillement	* Positionnement adapté des ordinateurs par rapport aux fenêtres et aux luminaires * Changer d'activité afin de fractionner le temps d'attention visuelle sur l'écran * Pose de rideaux de type "persiennes" aux fenêtres	4	2	8	FORMATION GESTES ET POSTURES
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	Gêne au travail Déshydratation ou malaise	Températures élevées et difficiles à supporter dans les locaux en période estivale	* Système climatisé à disposition * Possibilité de se rafraîchir sur place (frigo et boissons non alcoolisées)	4	1	4	LIEUX EQUIPER DE CLIMATISATION .CONTROLE PERIODIQUE DE LA VENTILATION PAR ENTREPRISE AGREE
	Gêne au travail Coup de froid	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Locaux récents * Locaux chauffés	1	1	1	
	Coup de froid / chaud	* Lors des déplacements et visites de sites extérieurs au SICTOM exposition aux intempéries	* Utiliser des vêtements et chaussures appropriés à la météo et au travail à réaliser	3	2	6	VETEMENTS ADAPTE AUX CONDITIONS CLIMATIQUE
22 - Risque lié à l'intervention d'entreprise(s) extérieure(s)		Intervention d'entreprises pour travaux, entretien et maintenance des locaux	* inspection commune et plan de prévention selon travaux réalisés	3	3	9	RESPECT DU PLAN D'INTERVENTION DES ENTREPRISE
23 - Risques psychosociaux	Stress Epuisement	* Périodes de charges de travail importantes * travail dans l'urgence * Nombreuses tâches à effectuer en même temps * gestion de conflits	* Varier les tâches avant l'installation de la fatigue ou l'apparition de douleurs * Alternance de travaux de rédaction manuelle, de dactylographie, de lecture, de réflexion * Respect des règles énoncées dans le règlement intérieur * Informer le chef de services des difficultés rencontrées	4	2	8	* Stages CNFPT pour la gestion du stress et l'organisation du temps de travail
24- Risque lié au travail isolé	Agression Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Déplacements et visites en extérieur pour la communication de collecte sélective	* téléphone portatif permettant de contacter la direction ou les services de secours	4	3	12	SYSTÈME DE COMMUNICATION DIT HOMME MORT

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PLAN D'ACTION

UNITÉ DE TRAVAIL N°8 : SERVICES ENTRETIEN DES LOCAUX (ménage)

Risques identifiés (famille par ordre chronologique)	Précisions sur les risques (si nécessaire)	SITUATIONS DANGEREUSES (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	MESURES EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
				F	G	R	
1 - Risque de chute de plain-pied	Trébuchement	Présence de fils et câbles au sol	* Câblage sous gaine murale périphérique	4	1	4	
	Trébuchement	Présence de fournitures, d'objets, au sol (passages de circulation)	* Utiliser les locaux de stockage appropriés * Ne pas créer de stockage tampon dans les passages	4	2	8	PORT DES EPI OBLIGATOIRE CHAUSSURE ANTI DERAPANTE
	Glissade	Surfaces glissantes lors du lavage des sols	* Lavage des sols des locaux en dehors des heures de travail des agents administratifs * Ménage : Ventilation des locaux (ouverture fenêtres) pour un séchage plus rapide * Ménage : Port de chaussures à semelles antidérapantes * Ménage : Travailler sans précipitation en assurant ses gestes	4	2	8	PORT DES EPI OBLIGATOIRE CHAUSSURE ANTI DERAPANTE?SIGNALIETIQUE SOL GLISSANT
2 - Risque de chute de hauteur	chôte	stockage de fournitures ou d'objets en hauteur circulation dans les escaliers	* Utilisation d'escabeau pour effectuer le rangement nécessaire * Circuler sans précipitation en évitant toute situation de déséquilibre	1	3	6	ESCATOT ADAPTE
3 - Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets		Stockage de matériel en hauteur risquant de chuter	* Harmoniser la zone de stockage afin de favoriser le dépôt à hauteur d'homme	1	2	3	
4 - Risque lié aux manutentions manuelles	Lombalgies Ecrasement de pieds Coupures, écrasement des mains	* Nettoyage des locaux * Manutention de charges	* Agir avec méthode et sans précipitation * Ménage : Porter des chaussures de sécurité * Ménage : Utilisation d'un chariot de lavage, muni de presse, pour déplacer le matériel et les seaux * Ménage : Utilisation du balai télescopique pour le nettoyage des carreaux	4	3	12	Formation des agents aux TMS? PORT DES EPI OBLIGATOIRE
5 - Risque lié aux postures et/ou aux gestes répétitifs (hors manutentions)	Troubles dorsolombaires Troubles musculosquelettiques (TMS)	Ménage : Contraignantes physiques liées : - à l'utilisation du balai ou de l'aspirateur - à l'utilisation du balai télescopique pour nettoyage des carreaux (mouvement de rotation répétitifs des hanches et port prolongé)	* Interrompre régulièrement le travail afin de détendre les muscles et de préserver les articulations * Alterner avec d'autres travaux	4	2	8	Formation des agents aux TMS
		Port de poids	* Utilisation de diable si nécessaire * Port de gants de manutention et de chaussures de protection si nécessaire * Agir avec méthode et sans précipitation * Prendre des pauses corporelles avant l'installation de la fatigue ou l'apparition de douleurs * Alternance de travaux en postures assis et debout, phase dynamique (bouger)	4	2	8	
7, 8, 9- Risque lié aux circulations et aux déplacements sur site ou sur la voie publique	Collision Heurt Renversement	Circulation avec les véhicules légers du SICTOM, sur les sites du SICTOM, sur la voie publique ou en domaine privatif	* Respect du Code de la route et des plans de circulation du SICTOM et/ou des établissements accueillant les agents du SICTOM, vitesse limitée * Agents équipés de gilets de visualisation (sauf embauche et débauche) * Téléphones mobile avec numéros d'urgence à prévenir en cas d'accident	4	4	16	RESPECT DES REGLES DE CIRCULATION SUR SITE, RESPECT DES REGLES DE SECURITE ?RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR
11 - Risques et nuisances liés au bruit	Gêne au travail Fatigue	Environnement de travail parfois bruyant et gênant pour le personnel,	* S'accorder une pause lorsque le bruit dure plus d'une heure consécutive * Ne pas faire de travaux bruyant (aspirateur) dans les bureaux de 8h à 17h * Demander à chacun de réduire le niveau sonore lors de la discussion (respect de chacun)	4	1	4	
12 - Risque d'incendie ou d'explosion		Présence de matériel électrique (informatique) pouvant générer des échauffements et inflammations	* Installations électriques des locaux contrôlées annuellement par un organisme et mise en conformité par électricien le cas échéant * Présence d'extincteurs dans les locaux administratifs	4	2	8	* Formation des agents à l'utilisation des extincteurs
13-14 Risque lié aux produits chimiques et aux émissions	Brûlure Allergies Intoxication Incendie Explosion	Pour le ménage : * Manipulation des produits d'entretien * Stockage des produits d'entretien	* Lire les notices sur les bidons de produits toxiques ou dangereux : les respecter strictement * Utiliser systématiquement les EPI spécifiques (masques, gants, tabliers, lunettes, lave-yeux) * Formation sur les risques et précautions liés à la manipulation des produits utilisés	4	2	8	Formation à la manipulation des produits toxiques ou dangereux
17- Risque lié à l'électricité	Electrocution	Branchements électriques du matériel utilisé	* Ne pas utiliser de multiprises, ne pas faire de montage hors norme * Brancher un seul appareil par prise * Vérification annuelle des installations électriques	4	4	16	REFERENT HABILITATION ELECTRIQUE
20 - Risque lié aux ambiances climatiques et thermiques	Gêne au travail Déshydratation ou malaise	Températures élevées et difficiles à supporter dans les locaux en période estivale	* Système climatisé à disposition * Possibilité de se rafraîchir sur place (frigo et boissons non alcoolisées)	4	1	4	VETEMENT ADAPTE AUX VARIATIONS CLIMATIQUE
	Gêne au travail Coup de froid	Poste(s) de travail exposés à des courants d'air dans les locaux	* Locaux récents * Locaux chauffés	1	1	1	
	Coup de froid / chaud	* Lors des déplacements d'un lieu à l'autre : exposition aux intempéries	* Utiliser des vêtements et chaussures appropriés à la météo et au travail à réaliser	3	2	6	
23 - Risques psychosociaux	Stress Epuisement	* Périodes de charges de travail importantes * travail dans l'urgence * Nombreuses tâches à effectuer en même temps * gestion de conflits	* Varier les tâches avant l'installation de la fatigue ou l'apparition de douleurs * Alternance de travaux de rédaction manuelle, de dactylographie, de lecture, de réflexion * Respect des règles énoncées dans le règlement intérieur * Informer le chef de services des difficultés rencontrées	4	2	8	* Stages CNFPT pour la gestion du stress et l'organisation du temps de travail
24- Risque lié au travail isolé	Agression Aggravation de l'état de santé en cas d'accident	Travaux à différents endroits dans le site	* téléphone fixe permettant de contacter la direction ou les services de secours	4	3	12	SYSTÈME HOMME MORT